

## DEPARTEMENT DU GARD

### COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOLE

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°45 -2022

Séance du 08 Juillet 2022

Date Convocation : 01 /07/2022

Date Affichage : 01/07/2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 09  
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 09  
Nombre de procurations : 04  
Nombre de voix exprimées : 13

L'an deux mille vingt-deux et le huit Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoule, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoule, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

**Présents** : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Mme ADAM Agnès, Mme LEZÉ Christine Adjoints, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. PONTET Jean-Luc à M. D'ORIVAL Jean-Marc, M. PERCETTI Jérôme à M. CHALVIDAN Henri, M. PALLES Edouard à Mme MILLET Cécile, M. CONTANDRIOPOULOS Yves à M. GONNET Thierry

Secrétaire de séance : Mme THOMASSET Marie-Christine,

Objet de la délibération : Virement de crédit Budget Général M14 Section Fonctionnement

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à un virement de crédits en section de fonctionnement sur le Budget Général M14 afin d'être en conformité avec les écritures comptables.

CHAPITRE	ARTICLE	A PRELEVER	A RAJOUTER
022	022	- 38 983,00 €	
65	657364		+ 38 933,00 €
66	66111		+ 50,00 €

Le Maire,

M. Henri CHALVIDAN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-213002165-20220708-DELIB452022-DE  
Reçu le 13/07/2022